

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Septième session

Paris, 27-30 juin 1983

Point 8 de l'ordre du jour provisoire : Examen des activités promotionnelles

Lors de la sixième session du Comité, l'importance des activités d'information du public et de promotion a été soulignée ; ces activités sont en effet fondamentales pour l'avenir de la Convention. Elles répondent à deux objectifs complémentaires : faire connaître au grand public les biens du patrimoine mondial et lui faire prendre conscience de la nécessité de les préserver ; procurer des ressources additionnelles au Fonds du patrimoine provenant du produit des ventes de livres, documents audio-visuels, brochures, timbres, etc., mais surtout de dons d'institutions ou de particuliers qui ne seront touchés que grâce à un effort accru de divulgation et d'information.

Ainsi, le programme d'activités futures devrait être repensé en termes d'efficacité, de coûts et de bénéfices à moyen et long terme. Des activités qui constituent pour l'instant un poste non négligeable de dépenses devraient, après une période d'investissement indispensable, devenir au contraire une source de revenus supplémentaire pour le Fonds. Cela implique de faire davantage appel à des réalisateurs et à des circuits commerciaux privés que par le passé et de sous-traiter la production de documents destinés à l'information du public, en la contrôlant étroitement bien entendu.

Ce document a pour objet :

- de présenter l'état d'avancement des activités en cours ;
- de soumettre au Bureau des activités nouvelles qui, s'il en est d'accord, pourraient être entreprises dans l'esprit défini ci-dessus.

I. ACTIVITES EN COURS

1. Photothèque du patrimoine mondial

La photothèque s'est enrichie de photographies d'une dizaine de nouveaux biens. Mais le stock de photographies reste incomplet et les Etats parties sont appelés à faire un effort pour fournir du matériel photographique supplémentaire.

2. Brochure

La version anglaise de la brochure sur le patrimoine mondial a été retirée en 5.000 exemplaires et largement diffusée.

3. Timbres

Un programme philatélique a été élaboré par le Secrétariat, selon un schéma similaire à celui mis en oeuvre pour le compte de l'Unicef à l'occasion de l'année de l'enfant (1978) et qui a, depuis cette date, rapporté 1.500.000 \$ à l'Unicef.

C'est la même firme, la Société Verlag Groth A.G., qui a été chargée par l'Unesco de mettre en oeuvre ce programme philatélique sur le patrimoine. Il s'agira de favoriser l'émission de timbres sur le patrimoine et d'organiser leur vente par souscription, accompagnés d'un album explicatif et illustré sur chaque site concerné (une maquette pour Paphos a été réalisée et peut être consultée par le Bureau). On espère aussi émettre 20 à 25 timbres par an et l'on considère qu'une centaine de pays pourraient être touchés.

L'Unesco, qui n'apporte aucun financement, recevra 10 % du total des ventes, soit un bénéfice non négligeable qui peut être évalué à 100.000 \$ par an environ.

En outre, ce programme devrait avoir un grand impact sur le public.

4. National Geographic

La revue américaine National Geographic a confirmé la possibilité d'avoir accès à sa photothèque.

5. Associations

Des contacts informels ont été pris entre le Secrétariat et une association suisse, l'association PRO-SIMEN, qui s'est chargée jusqu'à présent de la promotion du Parc de Simen. Cette association pourrait en effet étendre ses activités à la promotion générale des buts de la Convention.

6. Incafo : série de volumes sur le patrimoine mondial

Cette collection co-publiée par l'Unesco et l'Incafo (Institut de la Chasse photographique et des Sciences de la Nature - Madrid) présentera sous le titre "Patrimonio de la Humanidad" les sites du patrimoine, à raison d'une vingtaine de sites par volume, et d'un volume par an.

Il s'agit de très belles publications, magnifiquement illustrées (au moins 120 photographies en couleur par volume), et qui seront tout d'abord publiées et diffusées en Espagnol, mais devraient par la suite être traduites en plusieurs langues.

Le contrat entre l'Unesco et l'Incafo a été signé et le premier volume de la série, préfacé par le Directeur général, sera prêt pour Noël. Les clauses du contrat prévoient que l'Incafo soumet à l'Unesco le plan de chaque volume, ainsi que les textes et les illustrations. L'Unesco, de son côté, fournit à l'Incafo les informations et les documents susceptibles de l'aider à améliorer le niveau scientifique des textes, et contribue à chaque volume par une préface signée par une personnalité de l'Unesco. L'Unesco aura la possibilité d'utiliser librement, pourvu que ce soit sans but lucratif, le matériel photographique de l'Incafo contenant entre autre environ 40.000 diapositives de haute qualité surtout dans le domaine du patrimoine naturel.

7. Ambio

La parution du numéro spécial d'Ambio est prévue pour septembre. Ce numéro comportera une présentation générale de la Convention et de ses objectifs, et une quinzaine d'articles décrivant des sites du patrimoine, essentiellement naturels, et illustrés de photographies dans l'ensemble en couleur.

8. Monumentum

Le numéro spécial de la revue de l'ICOMOS, consacré plus spécialement au patrimoine culturel, devrait paraître au printemps 1984.

1. AUTRES ACTIVITES DE PROMOTION

1. Cérémonie d'inauguration de plaques commémoratives

Le Directeur général de l'Unesco a inauguré une plaque commémorant l'inscription d'Olinda (Brésil) sur la Liste du Patrimoine mondial en décembre 1982.

2. Exposition

Une exposition réalisée par la Fondation des Iles Seychelles sur l'Atoll d'Aldabra a été organisée à l'Unesco au mois de mai. Elle avait pour but d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de sauvegarder Aldabra.

Cette exposition a été inaugurée par le Directeur général, en présence de nombreuses personnalités, membres du Conseil Exécutif, Ministre des Relations extérieures des Seychelles, scientifiques, représentants de la presse.

3. Conférence Jeunesse et Patrimoine

A l'occasion de la tenue à l'Unesco par l'ICOMOS d'un colloque sur le thème Jeunesse et Patrimoine, une présentation du patrimoine mondial a été faite aux participants.

III. PROPOSITIONS D'ACTIVITES NOUVELLES

Les premiers éléments d'une stratégie nouvelle de promotion ont été élaborés et sont soumis au Bureau pour avis. Il s'agit, comme il a été dit plus haut, d'essayer de toucher davantage le grand public tout en rentabilisant les activités de promotion. Il faut mentionner que le programme philatélique en cours répond déjà tout à fait à cet objectif.

1. Série de fascicules sur le patrimoine mondial

L'Incafo propose de réaliser des fascicules hebdomadaires, à très large diffusion, sur le modèle de ce qui est déjà fait pour les parcs du monde et que le Bureau peut consulter.

Chaque fascicule décrirait un à trois biens du patrimoine et serait vendu à un vaste public. Prévus tout d'abord en Espagnol, ils pourraient être également traduits et diffusés dans d'autres langues. Le contenu de chaque fascicule serait supervisé par l'Unesco, et deviendrait propriété conjointe de l'Unesco et d'Incafo.

Le coût de la réalisation serait totalement pris en charge par l'Incafo, tandis que l'Unesco toucherait une partie des bénéfices, selon un pourcentage qui reste à fixer (entre 5 et 10 % du prix de vente).

On peut estimer que ce projet fournirait une source importante de revenus au fonds du patrimoine, en même temps qu'il toucherait un vaste public.

2. Dépliant sur le patrimoine mondial

Sur le modèle du dépliant réalisé par l'Incafo pour les parcs nationaux du monde, que le Bureau peut consulter, il est proposé de réaliser un dépliant sur le patrimoine.

Il comporterait :

- une mappemonde indiquant la localisation précise des biens du patrimoine culturel et naturel ;
- la liste de ces biens et un certain nombre de photographies ;
- une présentation des objectifs et moyens de la Convention ;
- la liste des pays signataires.

Ce dépliant serait publié dans les cinq langues de l'Unesco, tiré à 30.000 exemplaires et diffusé gratuitement. Le coût de la réalisation - effectuée par l'Incafo - serait à la charge de l'Unesco (environ 21.000 \$) qui aurait le contrôle total du projet.

Cette opération un peu coûteuse aurait un impact important sur le grand public et pourrait ainsi devenir une source de revenus si l'on faisait appel à la générosité du public.

3. Guide de poche sur le patrimoine mondial

Ce guide, de type et de format comparable à celui déjà édité pour les parcs du monde et qui peut être consulté par le Bureau, reprendrait tous les sites, localiserait chacun d'entre eux sur une carte et présenterait une photographie et une fiche technique sur laquelle figureraient :

- les caractéristiques physiques du bien,
- sa situation,
- les moyens d'accès,
- sa classification,
- les raisons fondamentales qui ont conduit à son inscription comme bien culturel, naturel ou mixte.

Les modalités de la réalisation restent à définir, mais il est envisagé, comme pour les fascicules, un copyright conjoint Unesco/Incafo et un partage des bénéfices qui pourraient constituer des revenus importants.

4. Films

Les nombreuses possibilités offertes par ce moyen de promotion n'ont encore été que très peu explorées. Toutefois, des pourparlers sont en cours avec un réalisateur belge qui propose une série de treize films sur le patrimoine naturel, destinés en particulier aux chaînes de télévision. Une contribution financière du Fonds du patrimoine mondial assez considérable a été demandée.